

N° 15

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

**MODIFICATION
DES TARIFS
DE L'ATELIER-MUSÉE
DES GRENAZIÈRES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière culturelle,

Considérant le besoin de modifier les tarifs de l'atelier-Musée de la broderie or « Maison des Grenadières » pour intégrer de nouvelles offres culturelles,

La saison 2021 de l'atelier-musée de la broderie-or, Maison des Grenadières, débutera le 31 mars prochain avec de nouvelles offres culturelles proposées aux visiteurs :

- Visite couplée du village et de l'atelier-musée en groupe ou en visite individuelle
- Visite contée du musée
- Atelier créatif hors les murs pour adultes (en-dessous et au-delà de 10 personnes)

La boutique du musée élargira la gamme de produits commercialisés :

- Nouvelle gamme d'accessoires brodés
- Nouvelles références d'ouvrages

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification de la grille des tarifs de la Maison des Grenadières pour la saison 2021 comme suit :

Tous les tarifs sont exprimés en TTC :

0€	D04	Entrée Gratuite Enfants moins de 12 ans, Chauffeur car (groupe), accompagnateur groupe 10 enfants, étudiants en broderie (CAP, BMA, DMA). Journée des Métiers d'Art, Journées du Patrimoine, Nuit des Musée. 1 gratuité par an pour les agents Loire Forez agglomération et les restaurateurs et hébergeurs de Cervières et Noirétable, 100 entrées gratuites pour le partenaire de l'exposition 2021 Roche-Bobois, 30 entrées gratuites annuelles pour les demandes de lots
3,5€	D03	Entrée groupe par personne (+ 10 personnes)
2,5€	D12	Animation scolaire. Tarif par enfant
4€	D18	Entrée réduite, visite contée (12-18 ans, passeport patrimoine, étudiant, enseignant, personnes handicapées, VVF, demandeurs d'emploi, guides conférenciers, détenteurs de la carte Visite Passion), partenaires des expositions temporaires, membres de l'association des Grenadières du Haut-Forez
5€	D01	Entrée adulte
7,50€	D43	Visite couplée musée + village : entrée groupe (10 personnes et plus) et tarif réduit (nouveau)
8,50€	D51	Visite couplée musée + village : entrée individuelle (nouveau)
16€	D52	Forfait atelier adulte hors les murs par personne de 10 à 15 personnes (nouveau)
18€	D16	Formation 1h
20€	D53	Forfait atelier adulte hors les murs par personne jusqu'à 9 personnes (nouveau)
29€	D31	Atelier découverte 1h30
40€	D32	Carte loisirs (10 entrées pour venir broder en autonomie + 4 brins de cannetille)

Objets "souvenirs"

0,5€	D05	Carte postale
2€	D24	Crayons
3€	D07	Initiales et insignes
4€	D12	Affiche, matériel broderie, goodies
5€	D08	Marque-page, broderies déclassées, sachets brodés, goodies
6€	D10	Kits, bijoux/accessoires, carte brodée, porte-clefs, marque-page tissus, goodies
8€	D17	Kits, catalogue d'exposition, bijoux/accessoires, sachets brodés
10€	D15	Kits, fanions, bijoux/accessoires
12 €	D06	Broches, broderies
15€	D11	Kits, bijoux/accessoires

Montée en Gamme

18€	D28	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
20€	D13	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
23€	D44	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
25€	D14	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés/kits
28€	D45	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
30€	D09	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
33€	D46	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
35€	D29	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
38€	D47	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
40€	D25	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
43€	D48	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
45€	D30	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
48€	D49	Sacs/pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
50€	D20	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
60€	D26	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
70€	D27	Sac/Pochettes brodées, bijoux/accessoires brodés
80€	D02	Pochettes/accessoires brodés
90€	D07	Pochettes/accessoires brodés
100€	D10	Pochettes/accessoires brodés
130€	D36	Pochettes/accessoires brodés
150€	D37	Pochettes/accessoires brodés
200€	D38	Pochettes/accessoires brodés
320€	D42	Chapeau brodé

Livres

39€	D50	<i>De fil en aiguille, la broderie dans l'art contemporain, Charlotte Vannier</i>
7,40€	D51	<i>La tresse, Laetitia Colombani</i>
30€	D19	<i>L'industrie textile dans la Loire : la mutation, Michel Redon</i>
15€	D21	<i>Broderie d'or, Helen Mc Cook</i>
19,90€	D22	<i>Jeanne Brodeuse au fil d'or, Gérard Georges</i>
24,50€	D23	<i>Les fleurs en broderie ruban, Ogura Yukito</i>
8€	D33	<i>Catalogue d'exposition 2016</i>
8€	D34	<i>Catalogue d'exposition 2017</i>

8€	D35	Catalogue d'exposition 2019
16€	D40	Broderies, Marjane Satrapi
8,50€	D41	L'aventure textile en Rhône-Alpes

Après avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la grille des tarifs de l'atelier-Musée de la broderie au fil d'or « Mais des Grenadières » tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*